

# *Commune de Misery-Courtion*

## Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 10 décembre 2018

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Rédaction du procès-verbal : Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents : 48

Majorité absolue : 25

### **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2018
2. Approbation du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement et de constructions
3. Budget 2019
  - 3.1 Budget de fonctionnement
  - 3.2 Budget des investissements
    - a) Construction d'un nouveau réservoir d'eau à Courtion et d'une nouvelle station de pompage secteur Saut-du-Chien, crédit y relatif
    - b) Achat d'un véhicule de transport pour le CSPIHL, participation communale
    - c) Changement des compteurs d'eau et logiciel de relevé à distance, crédit y relatif
    - d) Réfection des façades de l'ancienne école de Cormérod, crédit y relatif
    - e) Réfection des façades de l'ancienne école de Cournillens, crédit y relatif
    - f) Raccordement des eaux usées du village de Misery à la STEP de Pensier, crédit y relatif
  - 3.3 Rapport de l'organe de révision
4. Divers et communications.

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Bienvenue à toutes et tous à notre assemblée communale, appelée assemblée du budget en langage courant.

Je salue également la présence de la presse locale représentée par M. Mathias Schäfer des Freiburger Nachrichten. Je dois excuser M. Jean-Daniel Andrey et Radio Fribourg.

Préparer un budget, c'est aussi penser à l'avenir, c'est aussi penser aux besoins qu'a une commune. Des projets seront présentés ce soir, d'autres méritent encore réflexion. Tous sont destinés à apporter un plus à notre population. Tous ont été mûrement réfléchis par le Conseil communal et c'est unanimement que nous vous les présenterons ce soir.

Durant cette année, notre commune a vécu de grands moments de partage et de rencontre. Fête pour la rénovation de la chapelle de Courtion en collaboration avec la paroisse, je tiens à remercier ici le travail de l'abbé Rime qui s'est énormément investi dans ce projet, Fête de la musique, les 15 ans du jumelage avec Voiteur gérés de main de maître par un comité enthousiaste, la raclette de la Jeunesse et j'en passe.

Toutes ces occasions sont des moments importants dans la vie d'une commune car ils permettent à la population de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens. Durant ce mois de décembre, les fenêtres de l'avent sont également propices aux rencontres et au partage. Je profite de l'occasion pour remercier Nicole Joye pour l'organisation de ces fenêtres et pour l'accueil de ce soir avant l'assemblée.

Par ces quelques mots, je déclare cette assemblée ouverte.

### **Convocation et tractanda**

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 23 novembre 2018, par affichage au pilier public, par le bulletin communal en tous ménages et accessible sur notre site internet. On s'en excuse déjà, une petite « coquille » s'est glissée dans la publication du budget de fonctionnement, il manquait la ligne du dicastère 7 Environnement, mais je vous rassure, les totaux sont bien justes.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

### **Enregistrement de l'assemblée**

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés. Je vous prierais également de citer votre nom et prénom pour le procès-verbal.

**Scrutateurs :**

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée M. Sébastien Ratzé pour la partie droite de la salle et M. Roger Stucky pour la partie gauche de la salle et la table du Conseil. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants-droits présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire. Je rappelle que la boursière communale et le secrétaire communal ne sont pas comptés. »

**Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2018**

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote.

Vote: Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : unanimité moins 2 abstentions.

Le procès-verbal est accepté. Je remercie Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

**Point 2 de l'ordre du jour: Approbation du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement**

J.-P. Martinetti : « Le règlement actuel datant de 1997 méritait un toilettage afin de répondre aux divers changements et évolutions des lois et des exigences. Le règlement qui sera projeté à l'écran comporte quelques modifications par rapport à celui publié. Ces quelques différences minimales sont dues au fait qu'au moment de la publication dans le bulletin communal nous n'avions pas encore reçu les remarques des différents services cantonaux consultés et nous ne pouvions pas attendre davantage à cause des délais d'impression et d'envoi pour l'assemblée communale de ce soir.

Le règlement étant dans le bulletin communal, je vais passer en revue les divers articles et ne m'arrêter que sur les grandes modifications.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

J.-P. Martinetti commente ensuite les articles qui présentent des différences par rapport au règlement actuel ou qui ont subi des adaptations selon les remarques des services cantonaux consultés (présentation ci-jointe).

Il ouvre ensuite la discussion.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :    oui 47            non 1            abstention 0  
Le règlement est approuvé par 47 voix. »

### **Point 3.1 de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2019**

J.-P. Martinetti : « Le budget de cette année comporte quelques modifications par rapport à celui de 2018. En effet la dissolution du cercle scolaire avec Villarepos en est une, mais il y a également la suppression des subventions cantonales pour les transports scolaires ainsi que la prise en charge par la commune des frais de fournitures scolaires ainsi que des activités sportives et culturelles. Ces dépenses supplémentaires sont dues aux directives émises par le Conseil d'Etat suite à la jurisprudence édictée début janvier 2018 par le Tribunal fédéral.

Les charges liées quant à elles sont restées stables et l'on peut compter sur une légère augmentation des subventions cantonales en ce qui concerne les péréquations.

Malgré ces différentes charges supplémentaires pour la commune, nous avons tout mis en œuvre pour que ce budget soit équilibré même légèrement positif.

Suite à ces quelques considérations, nous allons passer à la présentation du budget 2019.

Je rappelle que les postes avec un astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

J.-P. Martinetti passe ensuite en revue le budget de fonctionnement et donne des précisions sur certaines rubriques. Ce budget prévoit un bénéfice de 2'171.- fr. La discussion est ouverte.

Edouard Carrel : « En engageant un responsable technique, est-ce que M. Schöb touche toujours ses vacances ? »

J.-P. Martinetti : « Oui, je ne vois pas pourquoi M. Schöb ne toucherait pas ses vacances, il n'a pas que le technique, il a aussi l'aménagement. L'employé technique n'aura pas la compétence de prendre des décisions, il fera partie du bureau communal qui fait ses tâches, mais le pouvoir décisionnel reste au conseiller communal. »

Jacques Berset : « Est-ce qu'il n'y a pas revenu dans l'accueil extrascolaire ? Ils ne sont pas estimés ? »

J.-P. Martinetti : « Non, tout l'aspect comptable est géré par Kibelac. Seule figure la participation financière de la commune.

La parole n'étant pas demandée, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2019.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2019, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :    oui 47            non 0            abstention 1  
Le budget est accepté par 47 voix.

Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation de notre commune reste saine.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

**Point 3.2 a) de l'ordre du jour : Construction d'un nouveau réservoir d'eau à Courtion et d'une nouvelle station de pompage secteur Saut-du-Chien, crédit y relatif**

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Alexandre Ratzé. »

A. Ratzé : « Bonsoir à tous, comme annoncé je vais donc vous présenter cet investissement. »

A. Ratzé présente à l'écran (document ci-joint) les détails de ce projet et son financement. Il ouvre ensuite la discussion.

Adrian Schneider : « L'ancien réservoir est un joli endroit pour voir les Alpes et le Jura. Sur le nouveau réservoir, est-ce qu'on aura la même vue ? »

A. Ratzé : « Oui, il y aura aussi une butte, mais puisque le nouveau sera un peu en aval, par définition ce sera moins haut, mais toujours la possibilité de voir les Alpes et le Jura car sur le principe une colline sera réalisée, mais plus basse. »

A. Schneider : « Avec quelle différence, 10 m ou 20 m ? »

A. Ratzé : « Non, tu connais très bien le site. Si on enlève le réservoir existant, la butte disparaîtra, mais il y aura une nouvelle butte un peu à l'aval qui permettra de voir le Jura, il n'y aura pas l'ancienne butte qui cachera le Jura, c'est une différence de quelques mètres. »

Jacques Berset : « Est-ce qu'il y aura une possibilité d'aller dessus, de mettre un banc ? »

A. Ratzé : « Absolument, c'est prévu pour. La couverture végétalisée a pour objectif d'isoler la cuve, mais on pourra aller dessus, à pied, pas en voiture. »

Michel Audergon : « Ne serait-il pas opportun de garder l'ancien réservoir, car chaque année on a plus de sécheresse ? »

A. Ratzé : « Aujourd'hui on est interconnecté avec Belfaux et le Consortium du Grand Fribourg, donc en cas de sécheresse on a une alimentation en eau qui est assurée. Garder une vieille infrastructure, c'est aussi un surcoût à moyen terme car il faudra l'entretenir et surtout elle ne correspond plus du tout aux normes. L'ancien réservoir a des accès directement au plan d'eau, ce qui est proscrit depuis bien des années. Pour garder 300 m<sup>3</sup> de réserve supplémentaire, le jeu n'en vaut pas la chandelle. »

Pierre-Alain Brülhart : « Il y avait une réserve incendie à l'ancien réservoir. Est-ce toujours d'actualité ? »

A. Ratzé : « Non, depuis l'interconnexion avec Belfaux elle se trouve dans le réservoir de Belfaux, et là on ne prévoit pas de modifier cette installation, car il faudrait surdimensionner notre réservoir, ce qui induirait des coûts supplémentaires et on a déjà payé à Belfaux pour cette réserve incendie. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Alexandre pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : Vincent Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 1'460'000.- fr.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la construction d'un nouveau réservoir d'eau à Courtion et d'une nouvelle station de pompage secteur Saut-du-Chien et le crédit y relatif tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultats du vote : le crédit est accepté à l'unanimité. »

### **Point 3.2 b) de l'ordre du jour : Achat d'un véhicule de transport pour le CSPIHL, participation communale et crédit y relatif**

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Alexandre Ratzé. »

A. Ratzé : « Pour rappel, le CSPIHL est le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal du Haut-Lac, Corps que l'on partage avec la commune voisine de Courtepin et pour lequel d'ailleurs l'on a construit ce bâtiment AIHL dont on a parlé tout à l'heure et où sont logés nos pompiers. »

A. Ratzé présente à l'écran (document ci-joint) les détails de cet achat et son financement.

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Alexandre pour sa présentation et je donne la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : Christophe Frossard lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 20'000.- fr.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'achat d'un véhicule de transport pour le CSPIHL, participation communale et crédit y relatif tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote : le crédit est accepté à l'unanimité.

**Point 3.2 c) de l'ordre du jour : Changement des compteurs d'eau et logiciel de relevé à distance, crédit y relatif**

J.-P. Martinetti : « Je cède à nouveau la parole à Alexandre. »

Alexandre Ratzé : « L'idée est ici d'entrer gentiment dans le 21<sup>ème</sup> siècle avec le relevé des compteurs d'eau. Comme son nom l'indique, le but de ce système est de pouvoir relever le compteur d'eau sans entrer dans le bâtiment. »

A. Ratzé présente à l'écran (document ci-joint) les détails de cet investissement et son financement.

La discussion est ouverte.

Gabriel Progin : « Est-ce que le prix de location facturé aux utilisateurs sera le même ou plus cher ? »

A. Ratzé : « Oui, ce sera exactement le même. »

Laurent Nager : « La pose est-elle à charge de la Commune et qui verra la consommation personnelle, uniquement la Commune ou aussi possible pour faire un contrôle soi-même ? »

A. Ratzé : « Oui la pose est à la charge de la Commune. Sur le compteur, on voit la consommation des m3. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Alexandre Ratzé pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : V. Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la Commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 130'000.- fr.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le changement des compteurs d'eau et logiciel de relevé à distance et le crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultats du vote :    oui 46        non 0        abstentions 2  
Le crédit est accepté par 46 voix. »

**Point 3.2 d) de l'ordre du jour : Réfection des façades de l'ancienne école de Cormérod, crédit y relatif**

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Sabine Haymoz. »

S. Haymoz : « Bonsoir. Pour les façades de l'école de Cormérod, la situation est que ce bâtiment a été construit en 1873 et qu'il nécessite une réfection complète. Si on attend beaucoup plus longtemps, la rénovation sera énorme. »

S. Haymoz présente à l'écran (document ci-joint) cet investissement et son financement. La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

A. Schneider : « Est-ce que plusieurs offres ont été demandées pour cette rénovation ? »

S. Haymoz : « Pour la préparation du budget, on demande une seule offre. Evidemment ensuite, on doit demander plusieurs offres. Donc ce sera fait et on va privilégier les entreprises les meilleurs marché qui répondent à tout ce qui est demandé par le Service des biens culturels. On demandera une offre aux entreprises acceptées par ce Service. »

A. Schneider : « Cette rénovation me paraît terriblement cher. »

S. Haymoz : « Oui c'est aussi terriblement important comme travail. D'accord c'est un très gros montant, mais c'est aussi un très gros travail, c'est pour ça qu'il faut le faire rapidement. »

A. Schneider : « OK, bonne chance ! »

E. Carrel : « Pour avoir enseigné à l'école de Cormérod, au rez-de-chaussée, une fenêtre a été bouchée. Est-ce que dans le ravalement de façade vous allez déboucher cette fenêtre ? C'est vraiment moche. »

S. Haymoz : « Non, ce n'est pas prévu, on a actuellement dans la classe qui était à cet endroit un appartement et on ne va pas refaire des travaux pour ouvrir cette fenêtre et endommager l'intérieur de l'appartement. »

Enzo Ferrari : « Un élément par rapport à la subvention, j'ai vu que la subvention est calculée sur le montant hors taxes et on ajoute la TVA après ? »

S. Haymoz : « Oui, la subvention se fait sur le montant des travaux qui sont subventionnés. Le Service des biens culturels choisit quels éléments il prend en compte, ensuite il donne la subvention sur ce montant-là et après on ajoute la TVA. »

J. Berset : « Ce bâtiment ne sera pas touché, son inscription Ecole de Cormérod va rester comme ça ? »

S. Haymoz : « Oui. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : Ch. Frossard lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 490'000.- fr.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réfection des façades de l'ancienne école de Cormérod, crédit y relatif, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultats du vote : oui 45      non 1      abstentions 2  
Le crédit est accepté par 45 voix. »

**Point 3.2 e) de l'ordre du jour : Réfection des façades de l'ancienne école de Cournillens, crédit y relatif**

Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Sabine Haymoz.

S. Haymoz : « Ce n'est pas le même objet, mais presque, puisqu'il s'agit aussi d'une rénovation des molasses, mais de l'école de Cournillens. »

S. Haymoz présente à l'écran (document ci-joint) cet investissement et son financement.

La discussion est ouverte.

Philippe Barras : « Faites-vous deux appels d'offre distincts pour ces deux bâtiments ? »

S. Haymoz : « Oui, bien sûr on va faire deux appels d'offre. Si on arrive à avoir des coûts moins élevés parce qu'on peut combiner les deux, ce sera aussi intéressant. De toute façon on va voir la meilleure possibilité, on travaille toujours en essayant d'éviter le plus de coûts pour la Commune. »

P.-A. Brülhart : « C'est juste une petite remarque. Une fois qu'elles seront refaites, ces écoles, j'espère qu'il n'y aura pas des blocs qui font se greffer autour de ces bâtiments qui sont en zone centre village, mais si on peut éviter d'avoir des blocs tout près. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : Th. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 280'000.- fr.

J.-P. Martinetti : «Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réfection des façades de l'ancienne école de Cournillens, crédit y relatif, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : oui 45 non 1 abstentions 2  
Le crédit est accepté par 45 voix. »

**Point 3.2 f) de l'ordre du jour : Raccordement des eaux usées du village de Misery à la STEP de Pensier, crédit y relatif**

J.-P. Martinetti : «Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Jean-Yves Garreau. »

Jean-Yves Garreau : « Bonsoir à tous. Je vous présente ce projet de raccordement, dans le sens de la régionalisation de l'épuration des eaux. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran les détails de ce projet et son financement (document ci-joint). La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

J. Berset : « Comme on va passer la laiterie de Misery sur la STEP de Pensier avec des équivalents biologiques supplémentaires, est-ce qu'il y aura des conséquences ? »

J.-Y. Garreau : « Il faut savoir que la laiterie de Misery, quand elle a été renouvée, a déjà été raccordée sur Pensier, ses eaux usées vont déjà sur cette STEP. »

Michel Monnet : « Quel est l'âge des installations existantes ? »

J.-Y. Garreau : « La STEP de Misery date de 1995. »

P.-A. Brülhart : « Celle de Pensier a le même âge ? »

J.-Y. Garreau : « Oui, elle a été faite en même temps. Il y a un projet de rénovation complète de la STEP de Pensier de plus de 23 millions de francs d'investissement d'ici 2024. Actuellement elle peut accueillir sans problème les eaux de Misery, mais la STEP de Pensier doit aussi se mettre aux nouvelles normes pour traiter les micropolluants. Et pour ce faire, il faut 24'000 habitants raccordés pour toucher les subventions fédérales pour traiter les micropolluants, donc il y a aussi un intérêt au niveau du nombre d'habitants raccordés sur la STEP de Pensier. »

P.-A. Brülhart : « Il y a aussi un intérêt à aller chez eux, mais ils demandent quand même un droit d'entrée, même si la commune est déjà chez eux par 3 villages sur 4. C'est comme si on faisait un nouveau quartier et qu'il faudrait payer à chaque fois, donc je comprends pas pourquoi on doit payer un droit d'entrée. »

J.-Y. Garreau : « A l'époque, quand la station d'épuration de Pensier a été construite, 9 ou 10 communes ont investi pour cette STEP. Donc l'association de communes AESC n'offre pas gratuitement l'entrée, car si on profite de l'installation qui est amortie il faut aussi participer à l'investissement qui a été fait à l'époque. Misery est la deuxième commune à entrer, une autre est déjà entrée récemment et a payé un droit d'entrée. Chaque nouvelle commune qui entre devra payer des frais de raccordement qui diminuent aussi les frais de fonctionnement de la STEP. »

P.-A. Brülhart : « Mais ce n'est pas une nouvelle commune. Les autres villages de Cormérod, Courtion et Cournillens ont déjà payés à l'époque. »

J.-Y. Garreau : « Oui certainement, mais c'est par rapport au nombre d'habitants que le montant a été payé à l'époque. »

P.-A. Brülhart : « Concernant l'équivalent habitants, on a besoin de nous pour atteindre les 24'000 habitants. »

J.-Y. Garreau : « Peut-être qu'on n'arrivera jamais aux 24'000 habitants. Actuellement avec Misery on arrivera aux environs de 20'000 à 21'000 habitants. Ce qui pourrait faire qu'on atteigne ce chiffre, c'est que Grolley se raccorde sur Pensier, mais la décision n'est pas encore prise s'ils se raccordent sur Avenches ou Pensier. »

P.-A. Brülhart : « Est-ce qu'il y a possibilité de faire en même temps les travaux des canalisations d'eau potable, puisque c'est dans le même secteur ? »

J.-Y. Garreau : « Pour le moment on n'a pas encore réuni les deux dossiers, il n'y a pas encore eu d'offres, les entreprises n'ont pas été choisies. C'est à l'état du projet, mais on va se pencher sur cette proposition. »

A. Schneider : « La taxe d'entrée pour Misery c'est vraiment un cadeau. En 1990, quand la commune en son temps de Misery a étudié d'aller sur Pensier, c'était une taxe d'entrée de 2,5 millions de francs, alors la variante d'une STEP que pour Misery était beaucoup plus intéressante. Il y a encore plusieurs quartiers qui sont encore en unitaire et ça apporte beaucoup d'eaux claires qu'il faudra réfléchir à sortir à l'avenir pour éviter des frais de pompage pour aller sur Pensier. »

J.-Y. Garreau : « C'est juste, le quartier des Grands-Prés est en unitaire. Le jour où on va refaire la route, on devra envisager de mettre en séparatif tout le quartier, mais pour l'instant ce n'est pas encore projeté. D'autres quartiers à Cormérod et Courtion sont en unitaire. »

Michel Audergon : « Où vont les boues de Misery actuellement ? »

J.-Y. Garreau : « Elles sont déjà traitées à Pensier. Une fois par mois, un camion vient chercher les boues et les amènent à la STEP à Pensier. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Jean-Yves Garreau pour sa présentation. Pour préciser suite à la question de M. P.-A. Brülhart, il est clair que si on peut faire des synergies entre les deux chantiers, on va le faire. On ne va pas faire une tranchée pour l'eau claire et une pour les eaux usées, si on arrive à tout mettre dans une seule tranchée et utiliser le même tracé, on économisera aussi des frais. Je donne la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : V. Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la Commission propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 960'000.- fr.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le raccordement des eaux usées du village de Misery à la STEP de Pensier, crédit y relatif, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :    oui 47        non 0        abstention 1  
Le crédit est accepté par 47 voix. »

Nous sommes arrivés au terme des investissements proposés. Je remercie mes collègues pour leurs présentations et vous, citoyennes et citoyens, qui avez accepté ce soir des investissements pour Fr. 3'340'600.- afin de pouvoir continuer à améliorer les infrastructures et installations de notre commune. »

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Divers**

J.-P. Martinetti : « Avant d'ouvrir les divers, deux petites communications.

Comme vous l'avez lu dans la presse et au pilier communal, Laurence Zizza va nous quitter à la fin février prochaine. Je reviendrai sur son parcours lors de l'assemblée des comptes en mai, vu qu'il lui reste encore quelques mois de travail au sein du Conseil communal. A ce propos, je vous rappelle que si des personnes sont intéressées par la fonction, toutes les informations peuvent être demandées auprès du bureau communal.

Ensuite, vous l'aurez constaté, notre site Internet a fait peau neuve. Sa navigation et sa conception étaient désuètes et une refonte globale était nécessaire. J'espère que ce nouvel outil vous apportera toutes les informations nécessaires sur la vie de la Commune. Vu son jeune âge et sa mise en route récente, si vous deviez rencontrer quelques bugs, n'hésitez pas à nous les communiquer afin de pouvoir les corriger. »

J.-P. Martinetti commente à l'écran quelques pages extraites du site Internet communal.

J.-P. Martinetti : « N'ayant pas d'autres informations, j'ouvre la discussion dans les divers. »

J. Berset : « Il y a eu une fois une demande d'antenne de Swisscom pour mieux desservir la Commune. Est-ce toujours d'actualité ? C'était mis un peu en attente à cause du réservoir. »

J.-P. Martinetti : « Oui, Swisscom a d'autres projets d'implantation et a contacté des privés et la Commune également. Normalement des mises à l'enquête devraient se faire, mais c'est Swisscom qui le fait. »

J. Berset : « Donc on va mieux nous équiper en terme de couverture ? »

J.-P. Martinetti : « Normalement, oui. »

L. Nager : « Comme des investissements sont faits pour des canalisations, est-ce que quelque chose est prévu pour la STAP vers les Marais ? Je sais que des curages sont maintenant faits plus régulièrement comme j'avais demandé la dernière fois, mais comme il y a l'étranglement, est-ce que quelque chose est prévu ? »

J.-Y. Garreau : « Non. Si Grolley venait se raccorder sur Pensier, une nouvelle canalisation serait construite par Cutterwil – Cournillens, et on en profiterait alors pour supprimer cette station de pompage. Ce sont vraiment des projets encore très lointains. »

L. Nager : « Mais le volume d'eau qui va passer dans cette canalisation, ça ne va pas augmenter, ce n'est pas du tout le même trajet ? »

J.-Y. Garreau : « La canalisation vient de Cormérod et ne passe pas par la station de pompage de Cournillens qui sert uniquement pour le quartier. Il n'y aura pas d'augmentation de volume d'eau dans cette STAP. »

L. Nager : « Mais la Commune est consciente de cet étranglement ? »

J.-Y. Garreau : « Oui. »

Roger Stucky : « Qu'est-ce que la Commune peut faire pour cette grande ferme un peu plus haut que l'école, avec des machines qui traînent dans les champs et le toit qui est prêt à tomber sur le trottoir ? »

J.-P. Martinetti : « C'est une propriété privée. »

R. Stucky : « Oui je sais, mais c'est pour l'image de la Commune. »

J.-Y. Garreau : « On a déjà entrepris quelque chose, on a fait évacuer les véhicules qui représentaient un risque de pollution pour les terrains agricoles, mais pour le reste c'est privé. »

R. Stucky : « Il y a un risque pour la sécurité avec le toit, ce n'est pas bon pour l'image de la Commune, c'est catastrophique ! »

J.-P. Martinetti : « Au niveau de la sécurité on peut écrire au propriétaire en signalant certaines choses, mais pas imposer des travaux à un propriétaire. On a eu un grenier à Misery pendant des années où les gens disaient : c'est quoi cette horreur. Et maintenant on a quelque chose de magnifique, merci Adrian ! Mais s'il avait décidé de ne rien faire, on ne peut pas imposer à un privé de faire des travaux. On prend note. »

P.-A. Brülhart : « Désolé de rallonger la soirée, mais j'avais posé la question au moment du budget pour construire le bâtiment des pompiers d'utiliser du bois de la Commune. Mais je reviens à la charge, car dans l'avant-dernier bulletin communal vous conseillez de consommer local. Alors Misery-Courtion, qui est la commune siège pour le bois et l'autre commune, qui est aussi partenaire pour les pompiers, se sont posé la question et ont montré l'exemple ? C'est bien sûr trop tard et ce n'est pas un reproche, mais je voulais juste poser la question. »

Pascal Baechler : « Le siège de la CFHL est au domicile du président, donc c'est Misery-Courtion. Alors bien sûr on s'est posé la question d'utiliser du bois communal, mais il y a des enjeux économiques. Le processus avec les entreprises est long, pour travailler son propre bois il aurait fallu s'y prendre 5 ans plutôt et cela aurait coûté environ 20% plus cher. On est déjà content d'avoir réussi à imposer du bois suisse, mais une partie est usinée en dehors de nos frontières. »

P.-A. Brülhart : « Je précise que je suis dans ce domaine, qu'on essaie de vendre du bois suisse, mais la concurrence européenne est acharnée. Et quand je vois que la vente de bois pour notre Commune c'est 800.- fr., pour moi c'est désolant et il ne faut pas me dire que c'est impossible. »

P. Baechler : « Les 800.- fr. qui apparaissent dans le budget communal n'ont rien à voir avec les ventes de bois réelles. Pour donner un chiffre, la CFHL sur l'ensemble des 380 ha de forêt sort un bénéfice de 90'000.- fr., donc on se bat pour écouler nos produits, mais c'est un marché qui est dur. Par exemple avec la tempête Burgling, ce sont de nouveau des volumes de bois immenses sur le marché, donc une chute des prix. »

J.-P. Martinetti : « La vente de bois qui est dans le budget, c'est la vente des sapins de Noël. Donc si toute la Commune vient acheter les sapins de Noël, c'est du local avec des sapins produits chez nous. »

Marcel Fragnière : « On a voté pour un investissement assez conséquent, mais ces dernières années la Commune a quand même fait des amortissements extraordinaires plusieurs fois selon les comptes. La fiscalité est plus haute que les communes environnantes, est-ce qu'un jour la Commune peut imaginer de baisser le coefficient d'impôt ? »

J.-P. Martinetti : « Si on regarde ce soir le budget voté, on arrive à peu près à 2'000.- fr. de bénéfice. Depuis la fusion de la Commune, 35 millions ont été investis sans devoir jamais augmenter le taux d'impôt. Ce soir on a voté pour 3'500'000.- fr., ce qui représente comme coût pour la Commune 250'000.- fr. De nombreux autres investissements sont encore à faire, déjà seulement pour le PGEE et la mise en séparatif des Grands-Prés, de la Ciba et à Cormérod et ça se chiffre aussi en millions. Pour voter une baisse d'impôts on sera peut-être 50 personnes, mais quand il faudra voter 3 ou 4 millions pour réaliser le PGEE, on sera 200 à voter non. C'est une politique sécurisante de garder ce taux, les amortissements ont permis de financer certains investissements sans devoir élever le taux d'impôt, ce qui n'est pas le cas parfois dans les autres communes. Pour simple exemple, on a construit une école à 4.5 mio, on n'a pas augmenté nos impôts. Si on veut comparer avec nos voisins, quand ils ont construit Festisport, ils ont dû augmenter le taux d'impôt. C'est un choix, le Conseil préfère pour l'instant continuer comme ça. Vu les investissements futurs, le Conseil ne prendrait pas le risque maintenant de faire une baisse d'impôt. Si on continue à dégager des bénéfices assez importants et qu'on n'aura plus d'investissements conséquents, la question se posera de baisser le taux d'impôt. »

E. Carrel : « Il était de coutume autrefois que lors d'un décès c'était les voisins qui creusaient la tombe. Actuellement c'est la Commune qui s'occupe de la creuse et facture entre 900.- et 1'500.- fr. le creusage de la tombe. A Courtepin c'est maximum 300.- fr., à Belfaux et à Grolley c'est gratuit. Je proposerais, vu les investissements à 3 millions, que la Commune fasse non pas un geste, mais de supprimer cette taxe. »

J.-P. Martinetti : « Cela implique un changement du règlement sur le cimetière. »

E. Carrel : « Tout à fait. A propos de changement du règlement, il faudrait penser que toutes les personnes qui ont payé la taxe pour le columbarium l'ont fait à tort, dans le sens que l'avenant pour le columbarium à l'art. 11 dit que la taxe pour le columbarium est perçue conformément à l'art. 15 du règlement communal. Et l'art. 15 du règlement communal stipule que c'est uniquement les personnes domiciliées à l'extérieur qui paient. Je me suis intéressé à la question, car ce n'est pas normal que la Commune demande une taxe aussi élevée pour la creuse d'une tombe. Il faudrait revoir le règlement communal dans sa profondeur, c'est ce que je demande. »

J.-P. Martinetti : « Je prends note et on regardera ce règlement. On ne peut pas en discuter ce soir.

Il n'y a pas d'autres divers. J'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année.

Je remercie également le staff du bureau communal, les membres des commissions, les concierges, le personnel de l'édilité et toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de notre commune. Elles méritent nos applaudissements.

*Applaudissements.*

Et pour terminer, merci à la presse, et merci à vous pour votre participation à cette assemblée et pour la confiance que vous nous avez témoignée en acceptant les divers projets proposés.

Avant de partager le traditionnel verre de l'amitié, je vous souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles et vos proches, un joyeux Noël et tous mes vœux pour la nouvelle année. »

*Applaudissements.*

La séance est levée à 22h10.

**Au nom de l'assemblée communale :**

Le Secrétaire :  
  
Olivier Simonet



ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DE  
MOUDON - COURTYON

Le Syndic :  
  
Jean-Pierre Martinetti

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.

# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

## Budget 2019– Assemblée communale 10.12.2018

1

### Budget 2019 - Budget de fonctionnement 2019 - Budget des investissements 2019

La commission financière, composée de Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier et Christophe Frossard, a examiné le budget 2019, elle l'a comparé avec les comptes 2017 et le budget 2018. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2019 et du budget des investissements 2019. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2018, les produits comme les charges provenant du canton sous soumises à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

### Budget de fonctionnement 2019

Le budget de fonctionnement 2019, soumis par le Conseil Communal, présente des excédents de produits pour un montant de CHF 2'171.00

### Position de la commission financière :

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2019.



## Budget des investissements 2019

### **Changement des compteurs d'eau et logiciel de relevé à distance**

Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard, et Vincent Genier, l'investissement lié au changement des compteurs d'eau et logiciel de relevé à distance.

Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement a été défini à CHF 130'000.00

L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de CHF 23'400.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 130'000.00

### **Raccordement du village de Misery sur la STEP de Pensier**

Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard, et Vincent Genier, l'investissement lié au raccordement du village de Misery sur la STEP de Pensier.

Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement a été défini à CHF 1'140'000.00 (y.c TVA). Montant duquel il faut soustraire le montant de la réserve du compte eaux usées/eaux claires de CHF 180'000.00. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 67'200.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 960'000.00

### **Réfection des façades et molasses du bâtiment de Cormérod**

Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la réfection des façades et molasses du bâtiment de Cormérod.

Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement est de CHF 490'000.00 (y.c TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 34'300.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 490'000.00



### **Réfection des façades et molasses du bâtiment communal de Cournillens**

Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la réfection des façades et molasses du bâtiment communal de Cournillens.

Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement est de CHF 280'000.00 (y.c. TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 19'600.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 280'000.00

### **Réservoir d'eau à Courtion et STAP dans le secteur de la Vossaine**

Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié au réservoir d'eau à Courtion et STAP dans le secteur de la Vossaine.

Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement est de CHF 1'800'000.00 (y.c. TVA). Montant duquel il faut soustraire CHF 340'000.00 provenant d'un prélèvement sur la réserve eau potable. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 102'200.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 1'460'000.00

### **Participation communale pour le véhicule de transport du CSPIHL**

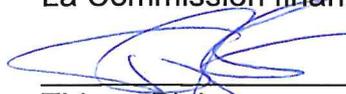
Le lundi 26 novembre 2018, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la participation communale concernant l'achat du véhicule de transport du CSPIHL.

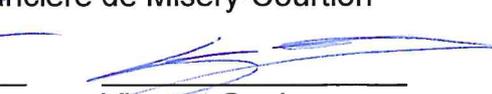
Lors de la présentation du budget 2019, le montant de l'investissement est de CHF 20'000.00 (y.c. TVA). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 3'600.00

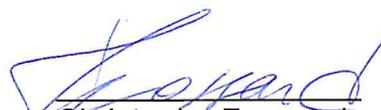
Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 20'000.00

Misery-Courtion, le 10 décembre 2018  
La Commission financière de Misery-Courtion

  
Thierry Bigler  
Président

  
Vincent Genier  
Secrétaire

  
Christophe Frossard  
Membre de la commission